

pays. Les autres font partie de sections locales à charte directe accordée par une centrale syndicale (0.6 p. 100) ou des organisations locales indépendantes (2.5 p. 100)<sup>4</sup>.

Les syndicats internationaux, nationaux et régionaux mettent sur pied des sections locales et leur accordent une charte dans les industries ou métiers désignés dans leurs statuts. Ils fixent une politique générale, aident les sections dans la conduite de leurs affaires et coordonnent leurs activités. Les fonds proviennent des sections locales, sous forme de droits *per capita* et on tient à intervalles réguliers des réunions de délégués des sections locales au cours desquelles on fixe une politique générale et on procède à l'élection des dirigeants.

Il peut y avoir diverses structures entre la section locale et son organisation centrale, selon le genre de syndicat et l'industrie et les professions qu'il sert. Les syndicats de cheminots, par exemple, ont des commissions conjointes dans des domaines particuliers et certains syndicats industriels, comme celui des Travailleurs unis de l'automobile, ont établi des conseils qui s'occupent de secteurs particuliers de l'industrie. Certains syndicats nationaux ont établi des conseils provinciaux et régionaux auxiliaires qui veillent aux besoins des sections locales sur le plan géographique. Certains syndicats internationaux ont établi des conseils de district (ou régionaux) canadiens qui agissent au nom de l'ensemble de leurs effectifs canadiens, tandis que d'autres ont établi deux districts ou plus où sont répartis leurs effectifs canadiens. Dans certains cas, des sections locales canadiennes font partie des mêmes districts que les sections locales des États américains avoisinants. La tendance, toutefois, est d'établir des districts à la grandeur du Canada qui jouissent d'une autonomie considérable.

Il y a deux grandes centrales syndicales sur le plan national, le Congrès du Travail du Canada (CTC) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN)<sup>5</sup>. Il coordonnent les activités de leurs syndicats affiliés (entre autres choses, les relations entre ces syndicats et les gouvernements) et établissent, sur le plan international, des relations avec les travailleurs syndiqués d'autres pays. Ces deux centrales organisent des congrès bisannuels auxquels assistent les délégués des syndicats affiliés, au cours desquels on fixe la politique à suivre et on procède à l'élection des dirigeants. Les fonds des centrales proviennent d'un droit *per capita* versé par les syndicats affiliés. Il se trouve des syndicats affiliés au CTC dans toutes les provinces et ils représentent environ les trois quarts de l'ensemble des adhérents syndicaux au Canada. La plupart sont des syndicats internationaux qui sont également affiliés à la FAT-COI

4 Voir tableau 3, page 14.

5 Un troisième centrale syndicale, composée de syndicats jusqu'à récemment affiliés à CSN a été fondée en 1972.